

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 764

30 juillet 2005

SOMMAIRE

Business Development Group, S.à r.l., Bridel	36645	Patent Line Holding S.A., Luxembourg	36642
Business Development Group, S.à r.l., Bridel	36645	Petra Facility Management S.A., Luxembourg	36626
Business Development Group, S.à r.l., Bridel	36645	Pinatubo S.A.H., Luxembourg	36661
Compagnie Internationale des Marques S.A., Luxembourg	36646	Promopharm S.A., Hesperange	36626
CVC Ray Investor, S.à r.l., Luxembourg	36630	Property Hof, S.à r.l., Luxembourg	36667
Dartis S.A.H., Luxembourg	36661	Recem S.A., Luxembourg	36639
Edigroup S.A., Luxembourg-Kirchberg	36652	Rhein Finanz S.A.H., Luxembourg	36661
Energy Communication S.A., Luxembourg	36650	(La) Rose S.A.H., Luxembourg	36657
F&C Capital, S.à r.l., Luxembourg	36640	S.C.I. Le Vesinet-Berteaux, Luxembourg	36627
Fernseh Holding III, S.à r.l., Luxembourg	36647	S.C.I. Le Vesinet-Berteaux, Luxembourg	36627
Fernseh Holding III, S.à r.l., Luxembourg	36650	Sanpaolo AM Luxembourg S.A., Sanpaolo IMI Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	36638
Fernseh Holding III, S.à r.l., Luxembourg	36652	Sanpaolo AM Luxembourg S.A., Sanpaolo IMI Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	36664
Financière Pétrusse S.A.H., Luxembourg	36657	Seapoint, S.à r.l., Luxembourg	36630
Gartmore Sicav, Luxembourg	36642	Seapoint, S.à r.l., Luxembourg	36630
Global Pharmaceutical Leaders, Inc., Differdange	36661	Serena S.A.H., Luxembourg	36642
Hispanic Telecommunications Holding S.A., Luxembourg	36670	Sitrag S.A., Luxembourg	36645
Immobilière Luxembourgeoise C.E.I., S.à r.l., Howald	36665	Sitrag Trading S.A., Luxembourg	36646
ITT Industries Investments, S.à r.l., Munsbach	36643	SMSI, Scandinavian Mobile Systems Invest S.A., Luxembourg	36658
J.A.F. S.A.H., Luxembourg	36640	Société Financière du Mont Canigou S.A.H., Luxembourg	36658
J.A.F. S.A.H., Luxembourg	36641	STP Software International S.A. - Soparfi, Luxembourg	36654
L.S.F. S.A.H., Luxembourg	36656	Star Europe S.A., Luxembourg	36643
L.S.F. S.A.H., Luxembourg	36657	Süd-Ost Finanz S.A., Luxembourg	36647
Legion Portfolios (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	36642	Tendance Vins, S.à r.l., Pétange	36628
Lenex S.A., Luxembourg	36649	Timken Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	36647
Leumi Fund Holding (Lux) S.A., Luxembourg	36639	Timken Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	36646
LFS Family Office S.A., Strassen	36646	United Bakeries Luxembourg S.A., Luxembourg	36662
Lux Management Holding S.A., Luxembourg	36658	Vulcano S.A.H., Luxembourg	36661
Luxinia, S.à r.l., Luxembourg	36650		
(Le) Lys S.A.H., Luxembourg	36658		
MGBS S.A., Leudelange	36670		
Mocelia S.A., Luxembourg	36650		
Partinvest Europe S.A., Luxembourg	36658		

36626

PROMOPHARM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5862 Hesperange.
R. C. Luxembourg B 57.445.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024731.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2005.

PETRA FACILITY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.310.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

VILADRO HOLDINGS INC., une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), (ci-après désignée: «la mandante»);

ici représentée par:

Monsieur Michele Canepa, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la société PETRA FACILITY MANAGEMENT S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 69.310, a été constituée suivant acte notarié en date du 2 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 474 du 22 juin 1999 (ci-après: la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé, à la date du 13 août 2001, aux termes de laquelle le capital social souscrit de la Société a été converti en euros (EUR) avec la modification correspondante de l'article cinq (5) des statuts; un extrait de ladite assemblée du 13 août 2001 a été publié au Mémorial C numéro 119 du 23 janvier 2002, page 5684.

II.- Que le capital social de la Société, s'élève à deux cent soixante-neuf mille deux cent quarante-trois euros et soixante-quatre cents (269.243,64 EUR) et se trouve représenté par cinquante-deux mille cent soixante-dix-neuf (52.179) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinq euros et seize cents (5,16 EUR) chacune, intégralement libérées.

III.- Que la mandante est devenue successivement propriétaire de toutes les cinquante-deux mille cent soixante-dix-neuf (52.179) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

IV.- Que la mandante prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire, au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

VII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M. Canepa, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2005, vol. 891, fol. 72, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(028690.3/239/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

**S.C.I. LE VESINET-BERTEAUX, Société Civile Immobilière,
(anc. S.C.I. MATSIP CONSULTING).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

L'an deux mille cinq, le dix-sept mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) EDENOR S.A., une société anonyme avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling, ici représentée par Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société.

2) GRAHAM TURNER S.A., une société anonyme avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling, ici représentée par Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparantes sont les seuls associées de la société civile immobilière S.C.I. MATSIP CONSULTING, ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement du notaire instrumentaire en date du 4 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1212 du 16 août 2002.

- Le fonds social est représenté par deux mille trois cents (2.300) parts d'intérêt d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Acceptation du transfert de 2.299 parts d'intérêt de Monsieur Valentin Ambedet à EDENOR S.A.
2. Changement de la dénomination sociale en S.C.I. LE VESINET-BERTEAUX et modification subséquente de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

Les associées ont abordé l'ordre du jour et ont pris ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

En vertu d'un contrat de cession de parts sous seing privé datée du 10 novembre 2004 et enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 17 décembre 2004, Référence LSO AX/05118, Monsieur Valentin Ambedet, agent Hydro-Congo en retraite, demeurant à 35, rue Fournier à Talonga, Brazzaville (République Populaire du Congo), a cédé 2.299 parts d'intérêt qu'il détenait dans la Société à EDENOR S.A., préqualifiée.

Cette cession a été effectuée avec l'accord de la Société et, pour autant que de besoin, acceptée par le gérant de la Société.

Suite à cette cession, les parts d'intérêt dans la Société sont désormais détenues pour deux mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (2.299) parts par EDENOR S.A., préqualifiée, et pour une (1) part par GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée et mention en est à faire à l'article 5 des statuts.

Deuxième résolution

La dénomination sociale est changée en S.C.I. LE VESINET-BERTEAUX.

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société existe sous la dénomination de S.C.I. LE VESINET-BERTEAUX.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. S. Garros, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, vol. 23CS, fol. 99, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(028428.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

**S.C.I. LE VESINET-BERTEAUX, Société Civile Immobilière,
(anc. S.C.I. MATSIP CONSULTING).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 352 du 17 mars 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(028429.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

TENDANCE VINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 107.010.

STATUTS

L'an deux mil cinq, le onze mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Fabian Moris, informaticien et oenologue, né à Libramont (Belgique) le 24 juillet 1972, demeurant à B-6760 Gomery, 40, rue Grande,
ici représenté par Monsieur Stéphane Weyders, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Gomery (Belgique), le 8 mars 2005;

2. Madame Sandra Maire, secrétaire, née à Messancy (Belgique) le 31 mars 1972, épouse de Monsieur Fabian Moris, demeurant à B-6760 Gomery, 40, rue Grande,

ici représentée par Monsieur Stéphane Weyders, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Gomery (Belgique), le 8 mars 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire, ès-qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont déclaré vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée familiale dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de TENDANCE VINS S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou en cas de pluralité d'associés par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente et le négoce de vins ainsi que l'organisation de cours d'oenologie, de dégustation et de toutes autres manifestations ayant un lien direct ou indirect avec le vin.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que d'autres investissements, incluant, mais non limités, à l'immobilier. Le contrôle, la gestion, le développement de ces participations et la mise en valeur de ces participations font également partie de l'objet social.

Elle pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription et de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

Elle pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil cinq.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Par Monsieur Fabian Moris, informaticien et oenologue, né à Libramont (Belgique), le 24 juillet 1972, demeurant à B-6760 Gomery, 40, rue Grande, cinquante parts sociales	50
2. Par Madame Sandra Maire, secrétaire, née à Messancy (Belgique) le 31 mars 1972, épouse de Monsieur Fabian Moris, demeurant à B-6760 Gomery, 40, rue Grande, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été intégralement libérées comme suit:

I. A hauteur de onze mille trois cent trente-six euros (EUR 11.336,-) par un apport en nature consistant en:

- une voiture de marque Volvo, modèle V40, 4.8L 115CV, boîte automatique, gris métallisée, immatriculée en Belgique sous le numéro PTG 797, numéro de châssis YV1VWW1226XF393964, estimée à huit mille deux cents euros (EUR 8.200,-);

- douze (12) bouteilles de «Château Yquem 1999, Sauternes Cru Classé Supérieur», estimées à mille deux cent soixante euros (EUR 1.260,-);

- soixante-seize (76) bouteilles «AOC Châteauneuf du Pape Blanc, 2003, CRD», estimées à huit cent trente-six euros (EUR 836,-);

- cinquante et une (51) bouteilles «AOC Châteauneuf du Pape Rouge, 2003, CRD», estimées à cinq cent soixante et un euros (EUR 561,-);

- soixante-seize (76) bouteilles de «Cairanne Rouge, 2003, CRD Coteaux des Travers», estimées à quatre cent soixante-dix-neuf euros (EUR 479,-).

Le susdit apport en nature a été évalué dans un rapport établi le 7 mars 2005 par la société AACO, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, R.C.S. Luxembourg B 88.833.

Ledit rapport conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport après avoir été signé ne varietur par le mandataire, ès-qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexé à la présente minute pour être soumis avec elle aux formalités de l'enregistrement.

II. A hauteur de mille cent soixante-quatre euros (EUR 1.164,-) par un apport en numéraire des associés.

La somme de mille cent soixante-quatre euros (EUR 1.164,-) et les susdits apports en nature se trouvent dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, dûment représentés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.
- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Fabian Moris, prénommé.
- Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée, Madame Sandra Maire, prénommée.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

La société se trouve par ailleurs engagée pour tout engagement ne dépassant pas la somme de cinq cents euros (EUR 500,-) par la seule signature de la gérante administrative.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Weyders, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, vol. 147S, fol. 47, case 4. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 mars 2005.

T. Metzler.

(028606.3/222/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

SEAPOINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 22.929.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(028728.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

SEAPOINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 22.929.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(028727.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

CVC RAY INVESTOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 106.993.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eleventh of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CVC RAY INVESTOR L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware (USA), with its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, USA, registered under number 3935698 with the Secretary of State's Office, State of Delaware, here represented by Mr. Marc Seimetz, attorney, with address at 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 9 March 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration**Art. 1. Form - Corporate name**

1.1. There is formed a private limited liability company under the name CVC RAY INVESTOR, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

2.2. Pursuant to a resolution of an extraordinary general meeting adopted by a majority of the Shareholders holding at least three-quarters of the Company's shares, the Shareholders may transfer the registered office to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.3. The Board of Managers (as defined in Article 8.1) of the Company is authorised to transfer the registered office to any other place within the City of Luxembourg.

2.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity of the Company from taking place at the registered office, the Board of Managers shall have the power to temporarily transfer the registered office abroad until such time as the situation becomes normalised, save that such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object

3.1. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights, of any kind

through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may also enter into the following transactions:

3.2.1. To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.2.2. To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits and credits, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

3.2.3. To enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors, managers or officers of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law;

3.2.4. To enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The Company can perform, develop and participate in all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as any and all controlling and supervisory measures and other operations which it may deem useful in the accomplishment of any activities described above, in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the law of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by 100 (one hundred) shares. Each Share has a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, fully paid up (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2. In addition to the corporate capital, a premium account may be established, into which any premium paid on any Share is transferred.

5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares indivisibility

6.1. The Company shall only recognise one owner per Share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative in any dealings with the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1. In the event there is only one Shareholder, such Shareholder's Shares shall be freely transferable.

7.2. If there are multiple Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred subject to the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1. The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers» or «Board»). The members of the Board of Managers need not be Shareholders and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of Shares.

8.2. The Board of Managers will be composed of at least two members.

8.3. The meetings of the Board of Managers are convened by any member of the Board of Managers. A meeting is validly held if two or more members of the Board are present or represented. If all the members of the Board of Managers are present or represented at such meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

8.4. Any member of the Board of Managers may appoint another member of the Board or a third party as his proxy at any meeting of the Board by delivering notice of the appointment to the other members of the Board in writing or by telegram or telefax or email and following such notice, such member will be considered as represented for the purposes of Article 8.5.

8.5. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by a majority of votes of the managers present or represented at the relevant meeting, but in case of equality of votes, the chairman of the Board of Managers shall have a casting vote.

8.6. Video-conferencing and conference call equipment shall be allowed to be used by any member of the Board of Managers at any meeting, provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote if using such equipment.

8.7. Written resolutions of the Board of Managers shall be validly passed if approved in writing and signed by all the members of the Board.

8.8. Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided that votes cast by telephone are also confirmed in writing.

8.9. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all members present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager.

Art. 9. Powers of the manager or the board of managers

9.1. The Board of Managers has the power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

9.3. The Board of Managers may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

9.4. Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with Article 8 of the Articles.

9.5. The Company shall be deemed to be validly represented if the provisions of the terms provided in Article 10 are complied with and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed pursuant to Article 10 is valid and binding vis-à-vis third parties.

9.6. The exercise of the general power of representation pursuant to Article 10 does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9.7. The Board of Managers is authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

Art. 10. Representation of the company

10.1. The Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two members of the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the board of managers

11.1. Any two members of the Board of Managers may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. Any two members of the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Chapter IV.- Decisions of the Sole Shareholder, General Meeting of Shareholders

Art. 12. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

12.1. The general meeting of the Shareholders is authorized to, among other things, amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

12.2. Each Shareholder may vote regardless of the number of Shares which he owns. Each Shareholder shall have one vote for each Share held.

12.3. If there is only one Shareholder, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions shall be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 13. Holding of general meetings

13.1. Shareholders meetings shall be convened by the Board of Managers or by Shareholders holding more than half of the Shares of the Company.

13.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five.

13.3. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the first Friday of June.

13.5. The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval following the end of each financial year and such Shareholders shall vote whether to discharge the Board of Managers in relation thereto.

Art. 14. Majorities

14.1. Shareholders' resolutions are deemed passed if Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles may only be adopted by a majority of the Shareholders holding at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

14.3. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of its Shareholders may only be increased with the unanimous consent of all the Shareholders subject to compliance with any other legal requirement.

14.4. Written resolutions of the Shareholders shall be validly passed if signed by all the Shareholders entitled to vote.

Chapter V.- Business Year

Art. 15. Business year

15.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

15.2. At the end of each financial year, the Company's accounts shall be prepared by the Board of Managers and the Board of Managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution right of shares

16.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2. From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

Chapter VI.- Liquidation

Art. 17. Causes of dissolution

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death; suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder in the case of only one Shareholder or of one of the Shareholders in the case of multiple Shareholders.

Art. 18. Liquidation

18.1. A resolution to liquidate the Company shall only be adopted if approved by a majority of the Shareholders holding at least three quarters of the Company's share capital.

18.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall also determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 19. Applicable law

19.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2005.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the above-named CVC RAY INVESTOR L.L.C. has subscribed for all the 100 Shares issued.

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at two thousand five hundred (EUR 2,500.-) Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as managers for an undetermined period:

a) Mr. Michael A. Delaney, Vice President, with professional address at 399 Park Avenue, 14th Floor - Zone 4, New York, NY 10022;

b) Mr. Charles Corpening, Vice President, with professional address at 399 Park Avenue, 14th Floor, Zone 4, New York, NY 10022; and

c) Mr. Michael S. Gollner, Managing Director, with professional address at 5-7 Carlton Gardens, Ground Floor, Stirling Square, London SW1Y 5AD.

In accordance with Article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers.

2. The Company's registered office is fixed at L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

CVC RAY INVESTOR L.L.C., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware (USA), avec son siège social à c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, USA, enregistrée sous le numéro 3935698 auprès du Secretary of State's Office, Etat du Delaware,

ici représentée par Monsieur Marc Seimetz, avocat, avec adresse professionnelle à 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 9 mars 2005.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser comme suit l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

1.1. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CVC RAY INVESTOR, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2. Par une résolution d'une Assemblée Générale extraordinaire adoptée par une majorité des associés détenant au moins trois-quarts des parts de la société, les Associés peuvent transférer le siège social en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

2.3. Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.1) de la Société est autorisé à transférer le siège social à tout autre endroit à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social empêchant que l'activité normale de la Société se déroule au siège social se seraient produits ou seraient imminents, le Conseil de Gérance aura un pouvoir provisoire de transférer le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; étant entendu que cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, notwithstanding le transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet

3.1. L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir, par achat, souscription ou acquisition, tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que posséder, administrer, développer et gérer ces intérêts.

3.2. La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

3.2.1. emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes»), certificats préférentiels de capitaux, certificats préférentiels de capitaux convertibles et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.2.2. apporter toute assistance financière, sous toute forme, en ce compris, sans être limité à ceci, des avances, des prêts, des dépôts de fonds et des crédits à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées» chacune une «Société Apparentée»).

Pour les besoins de cet Article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de

l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.2.3. accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toutes Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance financière aux Sociétés apparentées, dans les limites d'une quelconque loi applicable;

3.2.4. conclure tous contrats, notamment, sans que cette liste soit limitative, toute forme de contrats d'acquisition, des promesses de vente, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.3. La Société peut réaliser, développer et participer à toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ainsi que toutes mesures de contrôle et de surveillance et autres mesures pouvant être considérées comme utiles à la réalisation des secteurs d'activités prédécrits, et ce, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) représentés par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»).

5.2. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.3. Complémentairement au capital social, un compte de prime d'émission peut être établi, sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.4. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des parts

6.1. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente dans toute transaction avec la société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1. Dans le cas où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales d'un tel Associé seront librement transmissibles.

7.2. S'il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles conformément aux conditions prévues par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» ou «Conseil»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement Associés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des Parts Sociales.

8.2. Le Conseil de Gérance sera composé d'au moins deux membres.

8.3. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un membre du Conseil de Gérance. Une réunion est valablement tenue si deux ou plusieurs membres du Conseil sont présents ou représentés. Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à cette réunion, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

8.4. Tout membre du Conseil de Gérance peut nommer un autre membre du Conseil comme son mandataire à n'importe quelle réunion du Conseil en notifiant la nomination aux autres membres du Conseil, par écrit, par télégramme, par fax ou par courrier électronique; et suite à cet avis ce membre sera considéré comme représenté en vue de l'application de l'Article 8.5.

8.5. Toute décision du Conseil de Gérance est prise à une majorité des membres présents ou représentés à cette réunion, mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil sera prépondérante.

8.6. L'utilisation d'un équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée par tout membre du Conseil de Gérance, à condition que chaque participant soit en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie, et ceux-ci seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote si un tel équipement est utilisé.

8.7. Des résolutions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres du Conseil.

8.8. Les votes pourront également s'exprimer par télécopie, courrier électronique, télégramme, fax ou par téléphone, pourvu que les votes exprimés par téléphone soient aussi confirmés par écrit.

8.9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les membres présents ou représentés aux séances.

8.10. Des extraits seront certifiés par un membre du Conseil de Gérance.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1. Le Conseil de gérance a le pouvoir d'agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social, sous réserve que les termes du présent article aient été respectés.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

9.3. Le Conseil de Gérance pourra, notamment, conclure des contrats de conseil d'investissement et des contrats d'administration.

9.4. Toute décision en relation avec la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'Article 8 des Statuts.

9.5. La Société sera considérée comme valablement représentée si les dispositions de l'Article 10 sont respectées et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté conformément à l'Article 10 est valable et créera des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers.

9.6. L'exercice du pouvoir général de représentation conformément à l'Article 10 ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9.7. Le Conseil de Gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi.

Art. 10. Représentation de la société

10.1. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par deux membres du Conseil de Gérance de la Société.

Art. 11. Délégation et agent du conseil de gérance

11.1. Deux membres du Conseil de Gérance peuvent déléguer une partie des pouvoirs du Conseil de Gérance pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2. Deux membres du Conseil de Gérance détermineront les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV.- Décisions de l'Associé Unique - Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes

12.1. L'Assemblée Générale des Associés peut notamment modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements des Associés.

12.2. Chaque Associé peut voter sans égard au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.3. Chaque Associé dispose d'une voix par Part sociale détenue.

12.4. S'il y a seulement un Associé, il exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'Assemblée Générale des Associés et ses décisions seront inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Art. 13. Tenue d'assemblées générales

13.1. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Conseil de Gérance ou par les Associés détenant plus de la moitié des Parts sociales de la Société.

13.2. La tenue d'Assemblée Générale n'est pas obligatoire quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq.

13.3. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

13.4. Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une Assemblée Générale le premier vendredi du mois de juin.

13.5. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés à la fin de chaque exercice social et ces Associés se prononceront par un vote sur la décharge du Conseil de Gérance.

Art. 14. Majorités

14.1. Les résolutions des Associés sont considérées comme adoptées si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les décident.

14.2. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués on consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la proportion du capital représenté.

14.3. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

14.4. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

14.5. Les résolutions écrites des Associés sont valablement adoptées si elles sont signées par tous les Associés habilités à voter.

Titre V.- Exercice Social

Art. 15. Exercice social

15.1. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société devront être établis par le Conseil de Gérance et celui-ci devra préparer un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3. Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Droit de distribution des parts

16.1. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2. Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale.

16.3. Ce prélèvement cessera être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.4. Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.5. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'Assemblée Générale des Associés.

Titre VI.- Liquidation

Art. 17. Causes de dissolution

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son seul Associé en cas d'Associé unique ou de l'un de ses Associés en cas de pluralité Associés.

Art. 18. Liquidation

18.1. Une résolution décidant la liquidation de la Société ne peut être adoptée si elle est décidée par la majorité des Associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

18.2. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront également leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi Applicable

Art. 19. Loi applicable

19.1. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été établis, la prémentionnée CVC RAY INVESTOR L.L.C. a souscrit pour toutes les 100 Parts Sociales émises. Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents (EUR 12.500) se trouvent des à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cinq cents (EUR 2.500,-) euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) M. Michael A. Delaney, Vice Président, ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 14th Floor - Zone 4, New York, NY 10022;

b) M. Charles Corpening, Vice Président, ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 14th Floor, Zone 4, New York, NY 10022; et

c) M. Michael S. Gollner, Administrateur-délégué, ayant son adresse professionnelle au 5-7 Carlton Gardens, Ground Floor, Stirling Square, London SW1Y 5AD.

Conformément à l'Article 10 des Statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprends la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: M. Seimetz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, vol. 147S, fol. 49, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(028479.3/230/468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

SANPAOLO AM LUXEMBOURG S.A., SANPAOLO IMI ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 28.536.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 22 février 2005

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 février 2005 la résolution suivante:

Première résolution

En raison de modifications inhérentes à l'organigramme de structure de la Société, le Conseil approuve le document relatif au système de fonctionnement des signatures ayant pour effet d'engager la Société vis à vis des tiers, mis à jour au 22 février 2005, dans les versions française, anglaise et italienne.

Système de fonctionnement des signatures ayant pour effet d'engager la Société vis à vis des tiers:

Types de signature:

- Sont porteurs de la signature «A»:
 - * Le Président du Conseil d'Administration;
 - * Le Directeur Général;
 - * Le Directeur Général Adjoint.
- Sont porteurs de la signature «B»:
 - * Le Directeur des Investissements;
 - * Le Directeur du Service des Opérations;
 - * Le Fondé de Pouvoir.

Fonctionnement:

Conformément aux Statuts, la Société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux Administrateurs.

Conformément aux résolutions prises par le Conseil d'Administration, la Société est valablement engagée vis à vis des tiers de la manière suivante:

Nature des opérations

Tous actes et opérations de gestion journalière et sans limitation de pouvoirs

Autorisation et réalisation d'investissements et de frais de fonctionnement.

Ordres de paiement et de disposition concernant des titres et valeurs, des comptes en espèce ou des comptes titres. Contrat d'achat et de vente de devises au comptant ou à terme

Tous actes portant reconnaissance de dettes ou de quelque obligation que ce soit à charge de la Société

Correspondance ordinaire des services de la Société qui, sans contenir des obligations à caractère monétaire, engage la Société par les informations, avis et opinions exprimées

Reçu, quittance et accusé de réception d'espèces, de titres, de coupons et de tous autres valeurs ou biens

Certification des soldes en compte. Avis de mise à disposition de valeurs

Correspondance ordinaire n'engageant pas la Société, avis, bordereaux, liquidation d'intérêts et documents équivalents, résultant d'un traitement automatique par ordinateur, portant la mention «signature non requise» et confirmés par un extrait de compte

<i>Type de signature(s) requise(s) *</i>
A + A dont celle du Directeur Général et/ou du Directeur Général Adjoint
A + B dont celle du Directeur Général ou du Directeur Général Adjoint jusqu'à une contre valeur de EUR 250.000
A + B dont celle du Directeur Général ou du Directeur Général Adjoint jusqu'à une contre valeur de EUR 100.000
A + B
A + B
B + B
B + B
Aucune signature requise

* Une signature de catégorie inférieure peut toujours être remplacée par une signature de catégorie supérieure.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

SANPAOLO AM LUXEMBOURG S.A.

La Direction Générale

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00657. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028773.2//64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

36639

LEUMI FUND HOLDING (LUX) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 67.703.

Extract of the minutes of the Board of Directors' meeting of the Company held in Luxembourg on 10th October, 2000

It was unanimously resolved to transfer the registered office of the Company from 23, avenue de la Liberté, L-2019 Luxembourg to 26, avenue de la Liberté, L-2019 Luxembourg as of 1st November 2000.

French translation / Traduction en français

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 10 octobre 2000 à Luxembourg

Il a été décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 23, avenue de la Liberté, L-2019 Luxembourg au 26, avenue de la Liberté, L-2019 Luxembourg à partir du 1^{er} novembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Directors / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028827.3/806/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

RECEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.044.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le lundi 28 février 2005 à 14.00 heures

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend note de la démission en tant qu'Administrateur de Monsieur Gerritjan Westra avec effet au 1^{er} janvier 2005. L'Assemblée remercie Monsieur Gerritjan Westra pour sa participation active exercée tout au long de son mandat au sein du Conseil d'Administration de RECEM S.A.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend note de la démission en tant qu'Administrateur de Monsieur Jean-Claude (dit Thierry) Dosogne avec effet au 15 mars 2005. L'Assemblée remercie Monsieur Jean-Claude (dit Thierry) Dosogne pour sa participation active exercée tout au long de son mandat au sein du Conseil d'Administration de RECEM S.A.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre actuel des mandats d'Administrateurs de 9 pour le porter à 10 avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat:

Messieurs:

- Lorenz Näger, demeurant au n° 8, Lemaitrestrasse, D-68309 Mannheim;
- Marc Jonckheere, demeurant au n° 2, Pastoor Costenoblestraat, B-8650 Houthulst;
- Daniel Gauthier, demeurant au n° 49, Chemin de Stoisy, B-1400 Nivelles;
- Jean-Marc Junon, demeurant au n° 87, Avenue Montgolfier, B-1150 Bruxelles;
- Pierre Evrard, demeurant au n° 51, rue des Tombes, B-4520 Hanheit;
- Marc Vandenberghe, demeurant au n° 10, Akkerwindeweg, B-1933 Zaventem.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir le 13 avril 2005 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2004.

Après ces nominations et suite au fait que trois postes d'administrateurs étaient restés vacants, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Messieurs:

- Henri Thijssen, Président du Conseil d'Administration;
- Willem-Jan Boer, Administrateur;
- Paul Groeninckx, Administrateur;
- Paul de Bellefroid, Administrateur;
- Lorenz Näger, Administrateur;
- Marc Jonckheere, Administrateur;
- Daniel Gauthier, Administrateur;
- Jean-Marc Junon, Administrateur;
- Pierre Evrard, Administrateur;
- Marc Vandenberghe, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05955. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029078.3/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

F&C CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 134.000,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.072.

RECTIFICATIF

Une erreur matérielle ayant été commise dans l'extrait d'une résolution tenue le 29 septembre 2004 à Luxembourg et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 4 novembre 2004, le présent extrait annule et remplace le précédent. En effet, la Société n'était pas en liquidation à ces dates.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société du 29 septembre 2004, que M. John Donald Dell et M. John P. Grayken ont démissionné de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 24 septembre 2004 et que M. Philippe Detournay, ayant son adresse professionnelle au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg a été nommé comme nouveau gérant.

Sont désormais gérants de la Société:

- M. Michael Duke Thomson
- M. Benjamin Drew Velvin III; et
- M. Philippe Detournay.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société F&C CAPITAL, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029008.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.459.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding J.A.F. S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.459, constituée suite à un acte de scission en date du 24 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 25 septembre 2000. Les statuts ont été modifiés suivant un acte sous seing privé, en date du 21 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 239 du 6 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent soixante mille euros (1.860.000,- EUR) à deux millions deux cent trente

mille euros (2.230.000,- EUR) par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR) et sans création d'actions nouvelles.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent soixante mille euros (1.860.000,- EUR) à deux millions deux cent trente mille euros (2.230.000,- EUR) sans création d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital est réalisée par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR) existant à charge de la Société au profit des actionnaires actuels de la Société.

Souscription et libération

L'augmentation de capital est intégralement souscrite par les actionnaires actuels, tels que définis sur la liste de présence ci-annexée, au prorata de leur participation dans la Société.

L'augmentation de capital ainsi souscrite est entièrement libérée par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR) existant à charge de la Société et au profit des actionnaires.

La créance prémentionnée est décrite et évaluée dans un rapport de réviseur d'entreprises établi par la société HRT REVISION S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg, en date du 20 janvier 2005, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. l'avance de EUR 370.000,- est certaine, liquide et exigible et peut être convertie pour libérer l'augmentation de capital prévue de J.A.F. S.A. d'un montant total de EUR 370.000,-»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5 (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à deux millions deux cent trente mille euros (2.230.000,- EUR), représenté par dix-huit mille (18.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ cinq mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Delfosse, J.J. Bernard, N. Gautier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2005, vol. 891, fol. 43, case 3. – Reçu 3.700 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(028701.3/239/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.459.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(028703.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

36642

GARTMORE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.949.

EXTRAIT

Les Administrateurs ont décidé par résolution circulaire datée d'août 2004 de changer le siège social de la société du 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à compter du 1^{er} octobre 2004.

EXTRACT

The Directors approved by circular resolution dated August 2004 to change the Registered Office of the Company from 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg to 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg as of 1 October 2004.

Pour GARTMORE SICAV
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01110. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029250.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

LEGION PORTFOLIOS (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.127.

- * M. Clifford de Souza a démissionné du Conseil d'Administration le 6 décembre 2004.
- * M. David J. Vogel a été élu membre du Conseil d'Administration le 20 janvier 2005.

- * Mr. Clifford De Souza resigned from the Board of Directors on 6 December 2004.
- * Mr. David J. Vogel was appointed to the Board of Directors on 20 January 2005.

Pour LEGION PORTFOLIOS (LUXEMBOURG)
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01079. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029278.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

PATENT LINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 39.442.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00161, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028719.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

SERENA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 53.283.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

(028729.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

STAR EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. PROMOPLAN EUROPE S.A.).
Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 99.249.

L'an deux mille cinq, le neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMOPLAN EUROPE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 99.249, constituée suivant acte reçu le 12 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 391 du 10 avril 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 120.000 (cent vingt mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale.
- 2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en STAR EUROPE S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée: STAR EUROPE S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 147S, fol. 9, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

J. Elvinger.

(028521.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

ITT INDUSTRIES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 93.361.

AUFLÖSUNG

In the year two thousand and five, on the eighth day of February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

For an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company ITT INDUSTRIES INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 93.361 (the «Company»):

ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, («TT INDUSTRIES HOLDINGS») with registered office at a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall in L-5365 Munsbach registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 77.533, being the sole shareholder of the Company,

hereby represented by Mrs. Danielle Kolbach, master-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 4 February 2005.

Which power of attorney, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

ITT INDUSTRIES HOLDINGS, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that ITT INDUSTRIES HOLDINGS is the sole shareholder of the Company;
2. that the capital of the Company is set at twenty thousand Euro (20,000.- EUR) divided into eight hundred (800) shares, with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each;
3. that ITT INDUSTRIES HOLDINGS has decided to dissolve the Company with immediate effect;
4. that ITT INDUSTRIES HOLDINGS, in its capacity of sole owner of the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;
5. that the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
6. that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
7. that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of ITT INDUSTRIES HOLDINGS.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendfünf, am achten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg).

Ist erschienen:

Zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) ITT INDUSTRIES INVESTMENTS, S.à r.l., (nachfolgend die «Gesellschaft»), eine Gesellschaft luxemburgischen Rechtes, mit Gesellschaftssitz in 5, Parc d'Activié Syrdall, L-5365 Munsbach, welche beim Luxemburger Handelsregister unter Nummer B 93.361 eingetragen ist:

ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) («ITT INDUSTRIES HOLDINGS») mit Sitz in 5, Parc d'Activié Syrdall, L-5365 Munsbach eingetragen beim Luxemburger Handelregister unter Nummer B 77.533, welche der Alleingesellschafter der Gesellschaft ist,

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 4. Februar 2005;

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigte und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersuchte, seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

1. Dass ITT INDUSTRIES HOLDINGS die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ist.
2. Dass das Stammkapital der Gesellschaft zwanzigtausend Euro (20.000,- EUR) beträgt, eingeteilt in achthundert (800) Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR);
3. Dass ITT INDUSTRIES HOLDINGS ausdrücklich beschließt, die Gesellschaft mit Wirkung auf den heutigen Tage aufzulösen.
4. Dass ITT INDUSTRIES HOLDINGS, in ihrer Eigenschaft als einzige Inhaberin der Anteile der Gesellschaft, alle Aktiva und Passiva (einschließlich unbekannte oder versteckte Verbindlichkeiten) der aufgelösten Gesellschaft übernommen hat.
5. Dass die Gesellschaft aufgelöst ist und dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.
6. Dass den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates erteilt wurde.
7. Dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren am Gesellschaftssitz der ITT INDUSTRIES HOLDINGS aufbewahrt werden.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache, aufgesetzt ist, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Partei bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, hat die Vertreterin der erschienenen Partei mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Kolbach.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 février 2005, vol. 891, fol. 50, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Beles (Luxemburg), den 16. März 2005

J.-J. Wagner.

(028712.3/239/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

SITRAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 40.274.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(028730.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

BUSINESS DEVELOPMENT GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8126 Bridel, 1, rue Guillaume Stolz.
R. C. Luxembourg B 92.350.

Constituée sous la dénomination de TRANSIT HOLDINGS INTERNATINAL, S.à r.l. par-devant M^e Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 mars 1994, acte publié au Mémorial C n° 351 du 22 septembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 février 1998, acte publié au Mémorial C n° 363 du 19 mai 1998, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 23 février 2000, acte publié au Mémorial C n° 472 du 4 juillet 2000, modifiée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 8 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n° 192 du 22 février 2003.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour BUSINESS DEVELOPMENT GROUP, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(029224.3/1261/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

BUSINESS DEVELOPMENT GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8126 Bridel, 1, rue Guillaume Stolz.
R. C. Luxembourg B 92.350.

Constituée sous la dénomination de TRANSIT HOLDINGS INTERNATINAL, S.à r.l. par-devant M^e Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 mars 1994, acte publié au Mémorial C n° 351 du 22 septembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 février 1998, acte publié au Mémorial C n° 363 du 19 mai 1998, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 23 février 2000, acte publié au Mémorial C n° 472 du 4 juillet 2000, modifiée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 8 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n° 192 du 22 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour BUSINESS DEVELOPMENT GROUP, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(029228.3/1261/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

BUSINESS DEVELOPMENT GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8126 Bridel, 1, rue Guillaume Stolz.
R. C. Luxembourg B 92.350.

Constituée sous la dénomination de TRANSIT HOLDINGS INTERNATINAL, S.à r.l. par-devant Me Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 mars 1994, acte publié au Mémorial C n° 351 du 22 septembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 février 1998, acte publié au Mémorial C n° 363 du 19 mai 1998, modifiée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 23 février 2000, acte publié au Mémorial C n° 472 du 4 juillet 2000, modifiée par-devant Me Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 8 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n° 192 du 22 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour BUSINESS DEVELOPMENT GROUP, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(029226.3/1261/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

SITRAG TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 63.676.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(028731.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES MARQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.437.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(028732.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

TIMKEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 92.163.

—
Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Signature.

(028948.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

LFS FAMILY OFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.047.

—
RECTIFICATIF

Extrait

L'orthographe du prénom de l'administrateur, Monsieur Meerits, est Märt et non Määrt.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029037.3/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 92.503.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Signature.

(028949.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SÜD-OST FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.984.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

(028961.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

FERNSEH HOLDING III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 1,197,900.-.

Registered office: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 105.627.

In the year two thousand and five, on the seventeenth of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. FERNSEH HOLDING, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.554,

2. FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.556,

3. VIDEO REMOTA, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.811,

4. HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.932,

5. HVB INDUSTRIEBETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.810,

6. AUSTFINANZVERWALTUNG S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 3, Place d'Argent, L-1413 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.648,

all here represented by Mrs Ute Bräuer, residing in Luxembourg, by virtue of six proxies given in Luxembourg on 9 March 2005.

Which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the partners of FERNSEH HOLDING III, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 105.627, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 29 December 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the «Company»).

The Articles of Association have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 16 March 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties represent the entire share capital and take the following resolutions which they require the notary to enact:

First resolution

As a consequence of a shareholders resolution dated 8 March 2005 at 23:50, deciding the repurchase of fifty-eight (58) shares as compensation of a transfer of shares of Premiere AG, the partners decide to effect a share capital reduction by one thousand four hundred and fifty euro (EUR 1,450.-) through the cancellation of the fifty-eight (58) shares of the Company thereby reducing the share capital of the Company to a value of one million one hundred ninety-five thousand nine hundred and fifty euro (EUR 1,195,950.-), represented by forty-seven thousand eight hundred and thirty-eight (47,838) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, Article 5, paragraph one of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5., paragraph 1.** The Company's share capital is set at one million one hundred ninety-five thousand nine hundred and fifty euro (EUR 1,195,950.-), represented by forty-seven thousand eight hundred and thirty-eight (47,838) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French translation; upon request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünf, den siebzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. FERNSEH HOLDING, S.à r.l., eine nach Luxemburger Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 90.554,

2. FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l., eine nach Luxemburger Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 90.556,

3. VIDEO REMOTA, S.à r.l., eine nach Luxemburger Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 91.811,

4. HVB Capital Partners, S.à r.l., eine nach Luxemburger Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxemburg eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 91.932,

5. HVB INDUSTRIEBETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, S.à r.l., eine nach Luxemburger Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 91.810,

6. AUSTFINANZVERWALTUNG S.A., eine nach Luxemburger Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 3, Place d'Argent, L-1413 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 91.648,

alle hier vertreten durch Frau Ute Bräuer, mit Wohnsitz in Luxemburg aufgrund von sechs in Luxemburg am 9. März 2005 ausgestellten Vollmachten.

Welche Vollmachten werden nach Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichnenden Notar der vorliegenden Urkunde beigegeben und zusammen mit dieser einregistriert.

Die Erschienenen sind Gesellschafter der FERNSEH HOLDING III, S.à r.l., einer nach Luxemburger Recht gegründeten Gesellschaft mit Sitz in 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 105.627 gegründet gemäss einer Urkunde des unterzeichneten Notars am 29. Dezember 2004, welche bisher noch nicht im Mémorial C, Bereich Gesellschaften und Vereinigungen, veröffentlicht wurde (im nachfolgenden die «Gesellschaft»).

Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals abgeändert gemäss einer Urkunde des unterzeichneten Notars am 16. März 2005, welche bisher noch nicht im Mémorial C, Bereich Gesellschaften und Vereinigungen, veröffentlicht wurde.

Die Erschienenen vertreten das gesamte Gesellschaftskapital und treffen die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluß

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses vom 8. März 2005 um 23.50 Uhr, über den Rückkauf von achtundfünfzig (58) Anteilen als Abfindung für die Übertragung von Aktien an der Premiere AG, beschließen die Gesellschafter das Gesellschaftskapital um eintausendvierhundertfünfzig Euro (EUR 1.450,-) durch Annullierung von achtundfünfzig (58) Anteilen der Gesellschaft, durch Herabsetzung des Gesellschaftskapitals auf eine Million einhundertfünfundneunzig tausendneuhundertfünfzig Euro (EUR 1.195.950,-) bestehend aus siebenundvierzigtausendachthundertachtunddreissig (47.838) Anteilen zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Zweiter Beschluß

Dementsprechend wird Artikel 5, Absatz 1 der Gesellschaftssatzung abgeändert und fortan den nachfolgenden Wortlaut haben:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million einhundertfünfundneunzigtausendneunhundertfünzig Euro (EUR 1.195.950,-) bestehend aus siebenundvierzigtausendachthundertacht unddreissig (47.838) Anteilen zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: U. Bräuer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, vol. 147S, fol. 55, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(028425.2/230/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

LENEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.271.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CENTRAPRIV ZUG, ayant son siège social à CH-6304 Zug, 24, Poststrasse, P.O. Box 4102;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme LENEX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 48.271, a été constituée suivant acte reçu le 12 juillet 1994, publié au Mémorial C numéro 459 du 15 novembre 1994.

II.- Que le capital social de la société anonyme LENEX S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents), représentés par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société LENEX S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 20, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

J. Elvinger.

(028552.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

ENERGY COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 103.443.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00495, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(028964.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

MOCELIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 94.796.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(028963.3/833/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

LUXINIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 18.739.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

LUXINIA, S.à r.l.

B. Sinnwell / T. Kiefer

(029004.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

FERNSEH HOLDING III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 1,195,950.-.

Registered office: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 105.627.

In the year two thousand and five, on the eighteenth of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. FERNSEH HOLDING, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.554,

2. FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.556,

3. VIDEO REMOTA, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.811,

4. HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.932,

5. HVB INDUSTRIEBETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.810,

6. AUSTFINANZVERWALTUNG S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 3, Place d'Argent, L-1413 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.648,

all here represented by Mrs Ute Bräuer, residing in Luxembourg, by virtue of six proxies given in Luxembourg on 9 March 2005.

Which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the partners of FERNSEH HOLDING III, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 105.627, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 29 December 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the «Company»).

The Articles of Association have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 17 March 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties represent the entire share capital and take the following resolutions which they require the notary to enact:

First resolution

As a consequence of a shareholders resolution dated 8 March 2005 at 23:50, deciding the repurchase of six (6) shares as compensation of a transfer of shares of Premiere AG, the partners decide to effect a share capital reduction by one hundred and fifty euro (EUR 150.-) through the cancellation of the six (6) shares of the Company thereby reducing the share capital of the Company to a value of one million one hundred ninety-five thousand and eight hundred euro (EUR 1,195,800.-), represented by forty-seven thousand eight hundred and thirty-two (47,832) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, Article 5, paragraph one of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5. paragraph 1.** The Company's share capital is set at one million one hundred ninety-five thousand and eight hundred euro (EUR 1,195,800.-), represented by forty-seven thousand eight hundred and thirty-two (47,832) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French translation; upon request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünf, den achtzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. FERNSEH HOLDING, S.à r.l., eine nach Luxemburger Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 90.554,

2. FINANZ FERNSEH HOLDING, S.à r.l., eine nach Luxemburger Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 90.556,

3. VIDEO REMOTA, S.à r.l., eine nach Luxemburger Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 91.811,

4. HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., eine nach Luxemburger Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxemburg eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 91.932,

5. HVB INDUSTRIEBETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, S.à r.l., eine nach Luxemburger Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 91.810,

6. AUSTFINANZVERWALTUNG S.A., eine nach Luxemburger Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 3, Place d'Argent, L-1413 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 91.648,

alle hier vertreten durch Frau Ute Bräuer, mit Wohnsitz in Luxemburg aufgrund von sechs in Luxemburg am 9. März 2005 ausgestellten Vollmachten.

Welche Vollmachten werden nach Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichnenden Notar der vorliegenden Urkunde beigegeben und zusammen mit dieser registriert.

Die Erschienenen sind Gesellschafter der FERNSEH HOLDING III, S.à r.l., einer nach Luxemburger Recht gegründeten Gesellschaft mit Sitz in 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 105.627 gegründet gemäss einer Urkunde des unterzeichneten Notars am 29. Dezember 2004, welche bisher noch nicht im Mémorial C, Bereich Gesellschaften und Vereinigungen, veröffentlicht wurde (im nachfolgenden die «Gesellschaft»).

Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals abgeändert gemäss einer Urkunde des unterzeichneten Notars am 17. März 2005, welche bisher noch nicht im Mémorial C, Bereich Gesellschaften und Vereinigungen, veröffentlicht wurde.

Die Erschienenen vertreten das gesamte Gesellschaftskapital und treffen die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluß

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses vom 8. März 2005 um 23:50 Uhr, über den Rückkauf von sechs (6) Anteilen als Abfindung für die Übertragung von Aktien an der Premiere AG, beschließen die Gesellschafter das Gesellschaftskapital um einhundertfünfzig Euro (EUR 150,-) durch Annullierung von sechs (6) Anteilen der Gesellschaft, durch Herabsetzung des Gesellschaftskapitals auf eine Million einhundertfünfundneunzigtausendachthundert Euro (EUR 1.195.800,-) bestehend aus siebenundvierzigtausendachthundertzwei unddreissig (47.832) Anteilen zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Zweiter Beschluß

Dementsprechend wird Artikel 5, Absatz 1 der Gesellschaftssatzung abgeändert und fortan den nachfolgenden Wortlaut haben:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million einhundertfünfundneunzigtausendachthundert Euro (EUR 1.195.800,-) bestehend aus siebenundvierzigtausendachthundertzwei unddreissig (47.832) Anteilen zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: U. Bräuer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, vol. 147S, fol. 55, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(028426.2/230/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

FERNSEH HOLDING III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 105.627.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 358 du 18 mars 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(028427.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

EDIGROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 105.015.

L'an deux mil cinq, le dix-huit février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDIGROUP S.A., ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et de à Luxembourg sous la section B et le numéro 105.015, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2004, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Geneviève Blauen, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ingrid Heintz, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Véronique Guebels, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent quatre-vingt dix mille euros (EUR 490.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cinq cent vingt et un mille euros (EUR 521.000,-) par l'émission de quatre mille neuf cents (4.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription par les actionnaires existants.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4) Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit et versé de la société à concurrence de quatre cent quatre-vingt dix mille euros (EUR 490.000,-) de manière à le porter de son montant actuel, soit trente et un mille euros (EUR 31.000,-), à cinq cent vingt et un mille euros (EUR 521.000,-) par l'émission de quatre mille neuf cents (4.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les 4.900 nouvelles actions sont souscrites par les actionnaires actuels proportionnellement à leur participation comme suit:

1.- ROSEVARA LTD, ayant son siège social au 4, Custume Place, Athlone, Irlande ici représentée par Madame Geneviève Blauen, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, deux mille quatre cent cinquante (2.450) actions	2.450 actions
2.- SANLUX INVESTMENTS LTD, ayant son siège social au 4, Custume Place, Athlone, Irlande, ici représentée par Mademoiselle Véronique Guebels, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, deux mille quatre cent cinquante (2.450) actions	2.450 actions
Total: quatre mille neuf cents actions (4.900) actions	4.900 actions

Libération

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de quatre cent quatre-vingt dix mille euros (EUR 490.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le capital social de la société est fixé à cinq cent vingt et un mille euros (EUR 521.000,-) représenté par cinq mille deux cent dix (5.210) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept mille euros (7.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Blauen, I. Heintz, V. Guebels, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, vol. 147S, fol. 28, case 4. – Reçu 4.900 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 mars 2005.

P. Bettingen.

(031004.3/202/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

STP SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme de Participation Financière.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 107.017.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le seize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée luxembourgeoise A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;

ici représentée par son gérant unique: la société anonyme luxembourgeoise A.T.T.C. S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à son tour représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Jean-Pierre van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant à Eischen, lequel peut valablement engager ladite société par sa seule signature en vertu de l'article six de ses statuts.

2. La société à responsabilité limitée luxembourgeoise A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;

ici représentée par son gérant unique: la société anonyme luxembourgeoise A.T.T.C. S.A., prénommé, à son tour représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Jean-Pierre van Keymeulen, également prénommé, lequel peut valablement engager ladite société par sa seule signature en vertu de l'article six de ses statuts.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: STP SOFTWARE INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions de EUR 1,- (un euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les décisions suivantes seront prises par l'assemblée générale des actionnaires à une majorité qualifiée de deux/tiers du capital social total de la société:

- l'obtention, l'achat, la vente, la mise en garantie, le bail, le leasing, l'acceptation ou la cession de tout droit en ce qui concerne de tous biens immobiliers,
- la nomination de tout directeur de gestion,
- la création, l'exploitation ou la dissolution de succursales,
- l'octroi, l'amendement ou le retrait de toute procuration,
- l'établissement ou l'acceptation des conditions générales primaires et secondaires d'emploi,
- la nomination du commissaire aux comptes ou de l'auditeur de la société ou du groupe,
- la modification des statuts et /ou l'objet de la société,
- l'investiture de toute sécurité ou l'accès à un service de financement, accorder ou recevoir un prêt,
- la nomination, le renvoi et la suspension des directeurs de gestion aussi bien que les modifications des accords entre la société ou le groupe et de ses directeurs de gestion,
- l'engagement d'IPRS ou autres éléments d'actif de la société ou du groupe,
- la vente, la mise en garantie et/ou le transfert d'une société du groupe ou des parties de celle-ci, respectivement entrer en coopération avec des tiers dans le plus large sens du mot.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l., prédésignée.....	30.999 actions
2. A.T.T.C. SERVICES S.à r.l., prénommée	1 action
Total	31.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;
- 2.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;
- 3.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Deuxième résolution

La société anonyme luxembourgeoise A.T.T.C. CONTROL S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, est nommée commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.P. van Keymeulen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, vol. 24CS, fol. 2, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

J. Elvinger.

(028629.3/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

L.S.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.461.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding L.S.F. S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.461, constituée suite à un acte de scission en date du 24 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 25 septembre 2000. Les statuts ont été modifiés suivant un acte sous seing privé, en date du 21 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 237 du 5 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent soixante mille euros (1.860.000,- EUR) à deux millions deux cent trente mille euros (2.230.000,- EUR) par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR) et sans création d'actions nouvelles.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent soixante mille euros (1.860.000,- EUR) à deux millions deux cent trente mille euros (2.230.000,- EUR) sans création d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital est réalisée par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR) existant à charge de la Société au profit des actionnaires actuels de la Société.

Souscription et libération

L'augmentation de capital est intégralement souscrite par les actionnaires actuels, tels que définis sur la liste de présence ci-annexée, au prorata de leur participation dans la Société.

L'augmentation de capital ainsi souscrite est entièrement libérée par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR) existant à charge de la Société et au profit des actionnaires.

La créance prémentionnée est décrite et évaluée dans un rapport de réviseur d'entreprises établi par la société HRT REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg, en date du 20 janvier 2005, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. l'avance de EUR 370.000,- est certaine, liquide et exigible et peut être convertie pour libérer l'augmentation de capital prévue de L.S.F. S.A. d'un montant total de EUR 370.000,-»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5 (premier alinéa). «Le capital souscrit est fixé à deux millions deux cent trente mille euros (2.230.000,- EUR), représenté par dix-huit mille (18.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ cinq mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Bernard, N. Gautier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2005, vol. 891, fol. 43, case 4. – Reçu 3.700 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(028705.3/239/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

L.S.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.461.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(028706.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

FINANCIERE PETRUSSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.786.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(029113.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

LA ROSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.802.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(029115.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

PARTINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 35.696.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 15 mars 2005

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de la société INTERNATIONAL TRUST CONSULTING en tant qu'Administrateur délégué avec effet immédiat suite à sa démission en qualité d'Administrateur lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 25 juin 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029034.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SMSI, SCANDINAVIAN MOBILE SYSTEMS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 92.848.

—
H. Grossmann démissionne en tant qu'administrateur de la société SCANDINAVIAN MOBILE SYSTEMS INVEST S.A.

Cette démission prend effet aujourd'hui même le 8 avril 2005.

Senningerberg, le 8 avril 2005.

H. Grossmann.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029102.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

LE LYS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.804.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(029118.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SOCIETE FINANCIERE DU MONT CANIGOU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.635.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(029127.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

LUX MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 107.230.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1.- Monsieur Tom Donovan, Consultant, demeurant à Dublin 16, Glenvara Park 79, Knocklyon, (Irlande).

2.- Madame Roisin Donovan, Consultant, demeurant à Dublin 16, Glenvara Park 79, Knocklyon, (Irlande).

Tous deux ici représentés par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu de deux procurations elle délivrées.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées à l'acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequels comparants, ès qualité qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme holding sous la dénomination de LUX MANAGEMENT HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société, qui demande à être considérée comme une société holding, a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31,000.- EUR), divisé par cent (100) actions de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégraphe, télécopieur, télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holdings ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Tom Donovan, Consultant, demeurant à Dublin, Glenvara Park 16, Knocklyon.....	99
2.- Madame Roisin Donovan, Consultant, demeurant à Dublin, Glenvara Park 16, Knocklyon	1
Total: cent actions	100

Le notaire a précisé aux fondateurs que, pour pouvoir prétendre au statut de holding régi par la loi de 1929, le capital doit être libéré à concurrence d'au minimum vingt-quatre mille euros.

Les actions ont été libérées en numéraire à concurrence de ce montant, de sorte que la somme de vingt-quatre mille euros (24,000.- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Tom Donovan, Consultant, demeurant à Dublin, Glenvara Park 16, Knocklyon.
- b) Madame Roisin Donovan, Consultant, demeurant à Dublin 16, Glenvara Park 79, Knocklyon, (Irlande).
- c) Monsieur David Keogh, Consultant, demeurant à Annamoe Road 25, Dublin 7 (Irlande).

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

BCCB INCORPORATED LIMITED, ayant son siège au Trust Company Complex, Ajeltake Island, PO Box 1405, Majuro, Marshal Islands MH96960.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5.- Le siège social est établi à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par les statuts, l'assemblée autorise le Conseil d'administration à désigner un administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités, connus du notaire, par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, vol. 24CS, fol. 17, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

J. Elvinger.

(030826.3/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

RHEIN FINANZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.297.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(029129.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

PINATUBO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.453.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(029131.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

VULCANO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.457.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(029133.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

DARTIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.383.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(029135.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 93.553.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 25 mars 2005 au siège de la société

Décision

Monsieur Stéphane Bastin, domicilié, boulevard Léopold III, 6, B-7600 Péruwelz, est délégué, avec effet immédiat, à la gestion journalière de la société. Dans l'exercice de ses pouvoirs, Monsieur Stéphane Bastin pourra agir au nom et pour compte de la société, et valablement représenter celle-ci, agissant seul, jusqu'à concurrence de 1.000 EUR par transaction.

Luxembourg, le 26 mars 2005.

Pour extrait sincère et conforme

S. Bastin

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01707. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029300.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

UNITED BAKERIES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 107.217.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. FITRUGEST INVESTMENT S.A., ayant son siège social 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, RCS Luxembourg B 66.528,

2. Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Les deux ici représentés par Mademoiselle Hélène Mercier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu de deux procurations sous seing privé données le 17 mars 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée, Capital Social**Art. 1^{er}.** Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination est UNITED BAKERIES LUXEMBOURG S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance**Art. 4.** La société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des déci-

sions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III. Assemblée Générale et Répartition des Bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} jeudi de mars, à 17 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice Social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. FITRUGEST INVESTMENT S.A.	309 actions
2. Monsieur Jean Bernard Zeimet	1 action
Total	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au: 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

3. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Aloyse Scholtes, né le 10 octobre 1938 à Luxembourg, administrateur de sociétés, demeurant 44, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg;

b) Monsieur Jean Heinz, né le 14 février 1936 à Doennange, administrateur de sociétés, demeurant 109, rue de Mamer, L-8081 Bertrange;

c) Monsieur Pierre Freichel, né le 27 juin 1943 à Biver, administrateur de sociétés, demeurant 11 Nei Wee, L-6833 Biver.

4. Est nommé commissaire:

Monsieur Hubert Hansen, né le 17 octobre 1951 à Ettelbruck, licencié en droit, demeurant 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Mercier, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 mars 2005, vol. 431, fol. 2, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mars 2005.

H. Hellinckx.

(030773.3/242/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

SANPAOLO AM LUXEMBOURG S.A., SANPAOLO IMI ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 28.536.

Extraits de résolutions du Conseil d'Administration du 22 février 2005 de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 mars 2005 du Conseil d'Administration du 30 mars 2005

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 février 2005 la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Mario Noera de son poste d'Administrateur, formalisée par lettre datée du 24 janvier 2005, avec effet immédiat, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2005 la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Eugenio Namor par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2004 pour terminer le mandat de Monsieur Marco Mazzucchelli, démissionnaire.

Les mandats des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide par conséquent:

a) de fixer le nombre des Administrateurs à 5 (cinq);

b) de reconduire, pour un terme de 3 (trois) ans, les Administrateurs suivants:

- M. Eugenio Namor,

- M. Dorianio Demi,

- M. Carlo Nicoletti,

- M. Alex Schmitt,

c) de nommer, pour un terme de 3 (trois) ans, l'Administrateur suivant:

- M. Alberto Castelli.

Les mandats des Administrateurs ainsi reconduits, respectivement nommés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

L'Assemblée, sans pour autant préjuger des décisions qui appartiennent au Conseil d'Administration, exprime le souhait que l'Administrateur Eugenio Namor prénommé soit reconduit dans sa fonction de Président du Conseil d'Administration de la Société.

En outre, il résulte du procès-verbal de la réunion du 30 mars 2005 que le Conseil d'Administration a pris, entre autres la résolution suivante:

Unique résolution

Conformément à la proposition de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2005, le Conseil d'Administration précède formellement à la nomination de Monsieur Eugenio Namor en qualité de Président du Conseil d'Administration

de la Société, avec tous les pouvoirs prévus pour cette fonction, pour un terme de 3 (trois) ans, le mandat venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

SANPAOLO AM LUXEMBOURG S.A.

La Direction Générale

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00654. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028767.3/4287/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE C.E.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2317 Howald, 21A, rue du Général Patton.

R. C. Luxembourg B 107.046.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Patrice Vion, président de sociétés, né le 21 septembre 1964 à Mont Saint Martin (France), demeurant à L-2317 Howald, 21A, rue du Général Patton, ici représenté par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}.- Objet - Raison Sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination d'IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE C.E.I., S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Howald.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Patrice Vion, président de sociétés, né le 21 septembre 1964 à Mont Saint Martin (France), demeurant à L-2317 Howald, 21A, rue du Général Patton.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrum en taire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions Générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2317 Howald, 21A, rue du Général Patton.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Patrice Vion, président de sociétés, né le 21 septembre 1964 à Mont Saint Martin (France), demeurant à L-2317 Howald, 21A, rue du Général Patton.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2005, vol. 531, fol. 19, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2005.

J. Seckler.

(028833.3/231/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

PROPERTY HOF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.498.

In the year two thousand and five, on the tenth day of the month of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SN PROPERTIES, S.à r.l. (previously SHARPEY INVESTMENTS, S.à r.l.), a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 104.544,

hereby represented by Mr. Koen Van Baren, private employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given on 10 March 2005.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of PROPERTY HOF, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated under the name of DELIANE INVESTMENTS, S.à r.l., by a deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, of 2 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 163 of 23 February 2005 (the «Company»). The Company's articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Tom Metzler, notary prenamed, of 17 December 2004, not yet published.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600) represented by one hundred twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, subject to a share premium amounting to one hundred ninety-seven thousand six hundred nineteen Euro (EUR 197,619.-);

2. To issue one (1) new share so as to raise the number of shares from one hundred twenty-five (125) shares to one hundred twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares;

3. To accept the subscription of one (1) share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) and the payment of a share premium amounting to one hundred ninety-seven thousand six hundred nineteen Euro (EUR 197,619.-) by SN PROPERTIES, S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 104.544, acting in its capacity of subscriber (the «Subscriber»), by a contribution in cash;

4. To amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3);

5. To appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5-11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as certified auditor («réviseur d'entreprises») of the Company;

6. Miscellaneous;

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred Euro (EUR 100) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, subject to a share premium amounting to one hundred ninety-seven thousand six hundred nineteen Euro (EUR 197,619.-), the whole to be fully paid up through a cash contribution.

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue one (1) new share so as to raise the number of shares from one hundred twenty-five (125) shares to one hundred twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, on payment of the before said share premium.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr. Koen Van Baren, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney-in-fact of the Subscriber, by virtue of a proxy given on 10 March 2005.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber, prenamed, to one (1) new share of the Company with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), and to pay the share premium amounting to one hundred ninety-seven thousand six hundred nineteen Euro (EUR 197,619.-).

This share premium is allocated to a share premium account.

The share and the share premium are wholly paid-up by a contribution in cash of an amount of one hundred ninety-seven thousand seven hundred nineteen Euro (EUR 197,719.-), which is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder resolves to accept the subscription of one (1) share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) and the payment of a share premium amounting to one hundred ninety-seven thousand six hundred nineteen Euro (EUR 197,619.-) by the Subscriber by a contribution in cash.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred Euro) represented by 126 (one hundred twenty-six) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.»

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5-11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.178, as certified auditor («réviseur d'entreprises») of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand three hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix mars.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SN PROPERTIES, S.à r.l. (anciennement SHARPEY INVESTMENTS, S.à r.l.), une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.544,

ici représentée par Monsieur Koen Van Baren, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2005.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de PROPERTY HOF, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée sous le nom de DELIANE INVESTMENTS, S.à r.l., par un acte de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 2 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 162 du 23 février 2005 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte de Maître Tom Metzler, notaire prénommé, le 17 décembre 2004, en cours de publication.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à douze mille six cent euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission s'élevant à cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent dix-neuf euros (EUR 197.619,-).

2. Emission d'une (1) nouvelle part sociale afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à cent vingt six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

3. Acceptation de la souscription d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) et du paiement d'une prime d'émission s'élevant à cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent dix-neuf euros (EUR 197.619,-) par SN PROPERTIES, S.à r.l., une société constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés

à Luxembourg sous le numéro B 104.544, agissant en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur»), avec paiement par contribution en espèces;

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3);

5. Nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5-11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg comme réviseur d'entreprises de la Société;

6. Divers;

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à douze mille six cent euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission s'élevant à cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent dix-neuf euros (EUR 197.619,-).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre une (1) nouvelle part sociale afin d'augmenter le nombre de cent vingt-cinq (125) parts sociales à cent vingt six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, moyennant paiement de la prime susmentionnée.

Souscription

Ensuite, Monsieur Koen Van Baren, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur susmentionné, en vertu de la procuration donnée le 10 mars 2005.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur susmentionné, à une (1) nouvelle part sociale de la Société, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et payer la prime d'émission s'élevant à cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent dix-neuf euros (EUR 197.619,-).

La totalité de cette prime d'émission est affectée à compte prime d'émission.

La part sociale ainsi que la prime d'émission ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent dix-neuf euros (EUR 197.719,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la souscription d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et le paiement de la prime d'émission s'élevant à cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent dix-neuf euros (EUR 197.619,-), par le souscripteur par une contribution en espèces.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6, des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.600,- (douze mille six cent euros) représenté par 126 (cent vingt-six) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5-11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.178, comme réviseur d'entreprises de la Société.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Van Baren, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2005, vol. 531, fol. 15, case 11. – Reçu 1.977,19 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2005.

J. Seckler.

(028852.3/231/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

HISPANIC TELECOMMUNICATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 82.330.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} avril 2005 à 14 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

L'assemblée décide d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la Société, ainsi la démission de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. et T.C.G. GESTION S.A., en tant qu'administrateurs de la Société.

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l. est nommé administrateur et administrateur-délégué de la Société en remplacement de l'administrateur et l'administrateur-délégué sortant, dont elle terminera le mandat.

UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l. et LUXROYAL MANAGEMENT S.A. sont nommés administrateurs de la Société en remplacement des administrateurs sortants, dont elles termineront leur mandat.

L'assemblée décide d'accepter la démission de C.A.S. SERVICES S.A. en tant que Commissaire de la société EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. est nommée Commissaire de la Société, qui terminera le mandat de C.A.S. SERVICES S.A.

L'assemblée décide de transférer le siège social du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

HISPANIC TELECOMMUNICATIONS HOLDING S.A.

Représentée par ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur-délégué

Représentée par M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028761.3/1084/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

MGBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, Z.I. am Bann.
R. C. Luxembourg B 107.047.

STATUTS

L'an deux raille cinq, le onze mars.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques ERNESTO TRADING LIMITED, avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3161, Wickhams Cay I, Lake Buiding, second floor, (Iles Vierges Britanniques).

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques MANVILLE FINANCE LTD, avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3161, Wickhams Cay I, Lake Buiding, second floor, (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux sont ici dûment représentées par Monsieur Marc Legrand, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de MGBS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Leudelange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services de secrétariat.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, précède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale après libération du solde des actions. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Art. 16. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques ERNESTO TRADING LIMITED, avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3161, Wickhams Cay I, Lake Buiding, second floor, (Iles Vierges Britanniques), cent soixante actions	160
2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques MANVILLE FINANCE LTD, avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3161, Wickhams Cay I, Lake Buiding, second floor, (Iles Vierges Britanniques), cent soixante actions	160
Total: trois cent vingt actions.	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jacques Fabbri, dirigeant de société, né le 20 mai 1949 à Briey, (France), demeurant à F-57640 Vigy, 31, rue du Val de Metz, (France);
 - b) Monsieur Gérard Fabbri, dirigeant de société, né le 16 décembre 1955 à Briey, (France), demeurant à F-57070 Metz, 63, rue Roederer, (France);
 - c) Monsieur Matthieu Fabbri, commercial, né le 13 janvier 1977 à Woibby, (France), demeurant à F-57050 Plappeville, 7, rue du Gai Brion, (France).
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société anonyme SEVE S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.421).
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.
- 5.- Le siège social est établi à L-3372 Leudelange, Z.I. Am Bann.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Jacques Fabbri, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Legrand, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2005, vol. 531, fol. 18, case 1. – Reçu 320 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 avril 2005.

J. Seckler.

(028834.3/231/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.